

Ouverture d'une UFA « METIERS DIVERS » au : Lycée Polyvalent Pierre Mendès France - RENNES

Document à adresser au CFA EN au plus tôt et avant le 8 juin 2018, date du conseil de perfectionnement du CFA EN : cfaen@ac-rennes.fr avec copie à ce.dafpic@ac-rennes.fr

ETABLISSEMENT

Nom : **Lycée Polyvalent Pierre Mendès France**

Représenté par : **M Jean-Christophe ABGRALL**

Adresse : 34 rue Bahon Rault – CS 86906 – 35069 RENNES CEDEX

Numéro UAI : **0350030T**

FORMATIONS PROFESSIONNELLES de l'établissement *(indiquer la liste complète des diplômes et spécialités sous statut scolaire)*

- Niveau V :**
- CAP Monteur en installations thermiques
 - CAP Maçon
 - CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement
- Niveau IV :**
- Bac Pro Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
 - Bac Pro Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
 - Bac Pro Ouvrages du bâtiment : métallerie
 - Bac Pro Menuiserie aluminium-verre
 - Bac Pro Technicien d'études du bâtiment option A : études et économie
 - Bac Pro Technicien d'études du bâtiment option B : assistant en architecture
 - Bac Pro Technicien géomètre – topographe
 - Bac Pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
 - Bac Pro Technicien constructeur bois
 - Bac Pro Technicien menuisier-agenceur
- Niveau III :**
- BTS Bâtiment
 - BTS Enveloppe du Bâtiment
 - BTS Systèmes Constructifs Bois et Habitats
 - BTS Fluides, énergies, domotique option A génie climatique et fluidique

Précisions complémentaires

- » Le CAP Serrurier Métallier n'est pas indiqué car il est déjà proposé par la voie de l'apprentissage
- » Les BTS Bâtiment, Enveloppe du Bâtiment et Systèmes Constructifs Bois et Habitats sont proposés en parcours mixte 1+1 : 1^{ère} année sous statut scolaire, 2^{ème} année sous statut formation continue.

CONSEIL D'ADMINISTRATION validant l'accueil d'apprentis dans les formations professionnelles sous statut scolaire dans la limite des places vacantes

Date du vote : **05/06/2018**

Indiquer la date du CA même si elle est postérieure au 08 juin.

Texte de la délibération : à adresser au CFAEN au plus tard le 28 juin